

CRÉATION

D'UN SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL ST-GINGOLPH / PORT-VALAIS

Les Communes du Haut-Lac collaborent depuis plusieurs décennies dans différents domaines d'activités afin d'optimiser, de rationaliser et de pérenniser les structures publiques. Dernièrement, l'ensemble de ces collaborations ont été regroupées avec succès sous une même entité, soit l'Association des Communes du Haut-Lac (ACHL). La création de celle-ci avait pour objectif principal d'améliorer la gouvernance des services mais également de les intégrer dans un cadre légal.

Indépendamment des administrations communales, il reste encore aujourd'hui un service de taille au sein de chaque commune, soit le service technique. Celui-ci regroupe les activités des travaux publics, des services industriels et des bâtiments. Organisés de manières différentes au niveau du Haut-Lac, il a tout de même été constaté que les besoins, attentes ou encore contraintes rencontrés dans ces services sont relativement semblables d'une commune à l'autre. Afin de disposer d'un état plus précis de la situation, un audit a donc été effectué dans 3 communes du Haut-Lac, la dernière n'ayant pas manifesté à ce jour le besoin de s'y prêter.

Considérant les conclusions des rapports d'audits, les communes de Port-Valais et de St-Gingolph se sont réunies afin d'évaluer la faisabilité de réunification de leurs services respectifs. Cette démarche bilatérale se justifie par le fait que les 2 autres communes du Haut-Lac ne souhaitent actuellement pas se lancer dans une telle démarche.

Au travers d'une société privée spécialisée dans le domaine, un projet a donc été lancé, avec la participation active d'un groupe de travail intercommunal de St-Gingolph et Port-Valais, dans le but de créer une nouvelle structure pouvant reprendre l'ensemble des prestations des services techniques.

Un cadre de projet a été posé par le groupe de travail fixant des objectifs:

- Créer une entité intercommunale en charge de l'exploitation du patrimoine technique des communes. Elle doit également permettre l'intégration à terme de futurs partenaires (autres communes du Haut-Lac).

- Reprendre l'ensemble des collaborateurs communaux.
- Mettre en place une direction qui aura pour mission de gérer l'entité intercommunale « Services techniques » sur les plans techniques, financiers, organisationnels et stratégiques. Cette direction aura également un rôle de soutien et de bureau conseil pour les deux conseils communaux.
- Conserver l'autonomie des Communes, donc de ne pas déléguer leurs attributions définies dans la loi sur les Communes. En d'autres termes, les Communes attribueront des mandats à cette entité intercommunale pour l'exécution de tâches et travaux découlant de leurs décisions.
- Centraliser les ressources humaines et matérielles, de créer un magasin/dépôt afin de rationaliser l'organisation du travail et la gestion du stock de marchandises.
- Réaliser des prestations uniquement pour le secteur public, au prix de revient, sans dégageement de bénéfices.

Afin de mieux appréhender ce que représente le regroupement des Services Techniques de St-Gingolph et Port-Valais, le groupe de travail a fait ressortir quelques chiffres clés, soit:

- Effectif : 25 collaborateurs et 3 apprentis, soit environ 22 équivalents plein-temps (EPT)
- Chiffre d'affaires annuel : CHF 8 millions
- Nombres de prestataires et fournisseurs : 300

Sur la base de ces différents chiffres et les objectifs convenus, une analyse a été effectuée quant à la forme juridique à adopter pour cette structure intercommunale afin que celle-ci puisse évoluer d'une manière efficiente et répondre ainsi aux attentes des conseils communaux. Au final, c'est la Société Anonyme (SA) qui s'avère être la plus adaptée à la situation.

C'est donc sur cette base que le projet de création d'une entité intercommunale « Services Techniques » a été élaboré et que le processus de fondation d'une SA a été lancé.

A ce jour, ces principaux documents constitutifs de la future société ont été édités :

- Contrat de fondation et de participation de la société
- Statuts de la société
- Procès-verbal de constitution

Le capital-actions, fixé à CHF 100'000, sera réparti proportionnellement aux montants des budgets de fonctionnement des services techniques cumulés des deux communes, sur une moyenne de 3 années (2016-2017 et 2018).

À la création de la société, le capital-actions sera donc de :

- Commune de Port-Valais : 79%
- Commune de St-Gingolph : 21%

Un conseil d'administration sera naturellement mis en place pour assurer la gestion de la société intercommunale, avec une répartition des sièges tel que mentionné ci-dessous :

- Commune de Port-Valais : 2 sièges
- Commune de St-Gingolph : 1 siège

Etant donné les besoins en surface pour le développement de cette société et considérant le patrimoine bâti actuel disponible sur le territoire des deux communes, il a été convenu que l'implantation de celle-ci se fera au Bouveret, au même titre que l'inscription du siège social.

La première étape de ce projet, porté par les deux Conseils communaux, est que les assemblées primaires acceptent la création de cette nouvelle entité. En cas de soutien des citoyens, le groupe de travail poursuivra alors sa mission par le développement structurel de la société, selon la projection suivante :

- Création de la nouvelle société : Juillet 2020
- Engagement de la direction : Octobre 2020
- Mise en activité de la société : Janvier 2021

D'une manière générale, la création de la Société Anonyme « Services Techniques » permettra de regrouper les forces actuelles afin d'améliorer et d'augmenter le type de prestations offertes. Dès lors, l'exploitation et la stratégie de développement des infrastructures communales, le soutien et le conseil technique aux exécutifs respectifs s'en verront nettement optimisés!

Pour cela, les Conseils Communaux de St-Gingolph et Port-Valais invitent leurs citoyens à approuver la création de cette société lors des Assemblées primaires respectives, où de plus amples informations leurs seront communiquées.

Le groupe de travail intercommunal St-Gingolph – Port-Valais